



## L'AGGLO RECRUTE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (H/F)

### POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'Ingénieur en Efficacité énergétique, le Conseiller en Energie Partagé (CEP) assure des activités diverses liées au domaine de l'Energie requérant une organisation et une grande autonomie.

### **CONTEXTE**

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) regroupe 6 communes dont Cayenne et gère plusieurs compétences comme la gestion des déchets, l'assainissement, l'eau potable, les transports...

La CACL ne possédant pas directement la compétence énergie, le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) permet de doter l'intercommunalité de l'ingénierie énergétique afin d'en mutualiser les bénéfices au profit des communes. Le but de leur permettre de faire des choix pertinents en matière de performance énergétique et gestion des consommables sur leur patrimoine.

### MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE :

Les missions du Conseiller en Energie Partagé sont transversales et en interaction avec la plupart des services de la CACL et des communes membres.

#### Diagnostic du patrimoine et accompagnement des communes

Afin d'apporter une réponse adaptée à chaque commune, le CEP réalise annuellement un bilan énergétique global du patrimoine communal (visite de bâtiments, analyse de factures...). Cet état des lieux permet :

- ✓ De fournir aux élus un bilan de la situation initiale : niveau de consommations, répartition par poste et par type d'énergie, éléments de comparaison avec des patrimoines semblables,
- ✓ D'identifier les principaux enjeux énergétiques de la commune,
- ✓ De proposer des préconisations hiérarchisées pour réduire les consommations et agir contre la hausse des prix des énergies.

Le CEP assure un suivi personnalisé de la commune :

- ✓ Suivi des consommations et pérennisation des économies,
- ✓ Focus sur un ou plusieurs éléments de patrimoine : pré-diagnostic de bâtiment...



- ✓ Accompagnement de projets : aide à la rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel de chantiers...
- ✓ Sensibilisation et formation des élus, des techniciens et des autres acteurs locaux.

Outils à disposition du chargé de mission : caméra thermique, enregistreur de consommation, capteur de température/humidité/CO2, wattmètre, luxmètre, anémomètre, télémètre laser.

### **Suivi des projets en cours**

La CACL supporte déjà et envisage de mener plusieurs projets que le Conseiller en Energie Partagé devra suivre ou y participer :

- ✓ Isolation de 500 bâtiments communaux
- ✓ Rénovation de l'éclairage public (AAP FEDER)
- ✓ Rénovation et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation (AAP FEDER)
- ✓ Elaboration du PCAET
- ✓ Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs : stade, terrain, aire de jeux, piscine...
- ✓ Création d'ombrières parking avec des panneaux photovoltaïques
- ✓ Création de l'extension du bâtiment siège de la CACL
- ✓ Sensibilisation des élus, agents et usagers

Pour la grande majorité, ces projets seront lancés en 2021-2022.

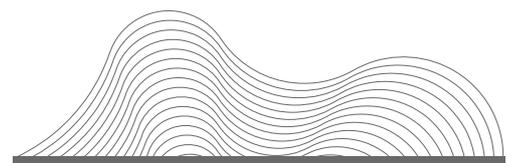
### **Suivi financier**

Pour une meilleure organisation et gestion, le Conseiller en Energie Partagé sera amené à :

- ✓ Elaborer des tableaux de bord de suivi de la consommation des budgets des différentes opérations du service,
- ✓ Préparer les marchés et les commandes en liaison avec la DGA-PRI,
- ✓ Renseigner les CAECOS et suivre la transmission aux instances en charge du paiement des cofinancements,
- ✓ Contrôler le service fait et les factures afférentes, et certifier, après vérification, les factures,
- ✓ Elaborer les plans de financement des projets en recherchant systématiquement auprès des partenaires les cofinancements nécessaires,
- ✓ Préparer et mettre en œuvre les budgets d'investissement et de fonctionnement liés à la compétence énergie.

### **Conseil énergie et appui politique**

Le CEP correspond à un renforcement d'un ingénieur déjà en poste. Des actions en lien avec l'efficacité énergétique sont menées depuis 2016 grâce à ce premier poste. Il bénéficie de la confiance de nombreux partenaires, techniciens et élus. Dans la continuité, le CEP aura un rôle de conseil auprès de ces partenaires.



De plus, il sera aussi amené à fournir des éléments à l'ADEME qui subventionne ce poste.

Les horaires de travail peuvent être adaptés en fonction de la nature des missions à effectuer. L'agent sera amené ponctuellement à réaliser des missions, réunions, le soir ou le week-end.

**NB** : Les activités ci-dessus pourront être adaptées en fonction des besoins du service. L'agent peut être appelé à intervenir pour la réalisation de toute autre activité qui lui serait demandée par son supérieur hiérarchique.

---

## **PROFIL RECHERCHE**

### ➤ **QUALIFICATION / FORMATION :**

- Titulaire : grade d'ingénieur territorial (Cat. A) avec expérience
- Contractuel : Bac +3 à Bac +5 avec une spécialité environnement / énergie

### ➤ **COMPETENCES TECHNIQUES :**

- Bonne connaissance du contexte énergétique Guyanaise et des financements propres aux Zones Non Interconnectées (ZNI)
- Expérience en diagnostic énergétique de bâtiments et/ou éclairage public
- Une expérience en suivi de travaux sera appréciée.

### ➤ **SAVOIR-ETRE :**

- Bonne autonomie, rigueur et organisation sont de rigueur pour ce poste
- Capacité d'analyse, d'adaptation, d'anticipation et d'innovation
- Sens de l'organisation dans un contexte multi-projets
- Aptitude au respect des délais
- Bonne écoute et bonne aptitude de communication
- Capacité à prendre rapidement des décisions et les faire appliquer
- Capacité à gérer les aléas et à hiérarchiser les priorités

---

## **CONTACT :**

Envoyer votre candidature (lettre motivation et CV), à l'attention de Mr Le Président de la CACL :

- Par mail : [recrutements@cacl-guyane.fr](mailto:recrutements@cacl-guyane.fr)
- Par courrier : CACL - 4 Esplanade de la Cité d'Affaire - CS 36029 - 97357 MATOURY CEDEX

